

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien
Vérification dans le cadre d'une vente



Dossier numéro : 5045

Propriétaire	Adresse de l'installation
M. [REDACTED] Hervé Mme [REDACTED] Marie-Annick 3 La Douve 85000 MOUILLETON LE CAPTIF	3 La Douve 85000 MOUILLETON LE CAPTIF Réf. cadastrale : ZD55, ZD53, ZD52

Date du contrôle	Nom du contrôleur
17/11/2025	Yann BELAZ - CONTRASST

Personne(s) rencontrée(s)	Etude GRANGER-GUIBERT (Commissaire Judiciaire)
---------------------------	--

Caractéristiques de l'habitation		
Type de résidence : Maison individuelle Usage : Principale Date de l'ANC :	Nombre de Chambres : 3 Nombre de pièce(s) principale(s) : 4 Descriptif :	Nombre d'occupants : 1 Nombre Equivalent Habitant : 4

Raccordement à l'eau potable et captage		
Type d'alimentation : Réseau public Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain : Oui Usage du puits : Alimentation humaine Si oui, distance par rapport à la filière : <35m		

Contraintes particulières liées à l'implantation de la filière		
Zone à enjeux sanitaires : Non		
Zone à enjeux environnementaux : Non		
Respect des distances : >3 m d'un arbre >3 m des limites de propriété		
Respect des distances réglementaires : Non		
Explication :		

Dernier rapport de visite		
Nature et date du contrôle précédent :	Diagnostic – le 15/12/2009	
Avis de contrôle précédent :	Non conforme	

Modification depuis la dernière visite		
Modifications depuis la dernière visite :	Non	
Travaux notifiés réalisés :	Non	

Description de l'installation	
Prétraitement : Fosse septique ?	

Suivi de l'entretien			
Date de la dernière intervention :	Intervenant :	Contrat d'entretien :	Niveau de boues : %

DESCRIPTIF DES DISPOSITIFS ET DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE LA FILIERE

Elément constitutif de la filière de traitement	Constat	Commentaire
Fosse septique ?	Accessibilité : Non	<p>La fosse septique n'est pas accessible ; sa présence, son état et son fonctionnement n'ont pu être vérifiés.</p> <p>Absence de la ventilation primaire et secondaire.</p> <p>Le volume de la fosse septique n'est pas connu, il est impératif qu'il le soit.</p>

Commentaire général sur la filière d'assainissement :		
<ul style="list-style-type: none"> Les tests d'écoulements n'ont pas pu être réalisés (absence d'eau), le propriétaire devra donc s'assurer que toutes les eaux usées sont collectées vers le prétraitement Dispositif d'assainissement inexistant pour l'ensemble des eaux usées, comme le prévoit l'arrêté du 7 mars 2012. La présence de la fosse n'est pas vérifiable. Le rejet des eaux usées est inconnu. <i>Un puits se situe sur la parcelle, situé à moins de 35m de l'installation et destiné à la consommation humaine, une analyse d'eau du puits est fortement conseillée. En cas de pollution, l'habitation devra être raccordée au réseau d'eau potable.</i> 		

AVIS TECHNIQUES

Critère d'évaluation		Problèmes constatés selon la liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)
Défauts de sécurité sanitaire	Absence d'installation	
Défauts de structure ou de fermeture	Absence d'installation	
Installation incomplète	Absence d'installation	
Installation significativement sous dimensionnée	Absence d'installation	
Dysfonctionnements majeurs	Absence d'installation	
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Absence d'installation	

CONCLUSION DE L'EVALUATION

Avis du responsable du service de contrôle	Absence d'installation - Mise en demeure de réaliser une installation conforme - Travaux à réaliser dans les meilleurs délais, non respect de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique
Travaux immédiats et/ou nécessaires si vente	
Mise en conformité de l'assainissement non collectif sous le contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif.	
<ul style="list-style-type: none"> Une réhabilitation complète de l'assainissement non collectif est à prévoir dans les plus brefs délais, une étude de filière obligatoire permettra de déterminer la filière d'assainissement la plus appropriée aux caractéristiques de l'habitation et à la nature du sol. 	
Recommandations de travaux ou d'entretien pour améliorer le fonctionnement de la filière	
Recommandations d'entretien pour améliorer le fonctionnement de la filière	
Date : Nom et signature :	
<p style="text-align: center;">20 NOV. 2025</p>	

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien s'effectue sur la base :

- Du descriptif de l'installation effectuée lors du contrôle initial (conception, implantation et bonne exécution pour le neuf, ou diagnostic pour l'existant), éventuellement mis à jour lors des précédents contrôles de bon fonctionnement.
- Des avis formulés lors des précédents contrôles, et notamment des éventuelles réserves.
- Pour les éléments non accessibles, aucune conclusion sur le bon fonctionnement ne peut être donnée. Ce rapport ne porte que sur les éléments visibles et accessibles lors de la visite.

Récapitulatif de votre situation (grille issue de l'arrêté du 27/04/2012)

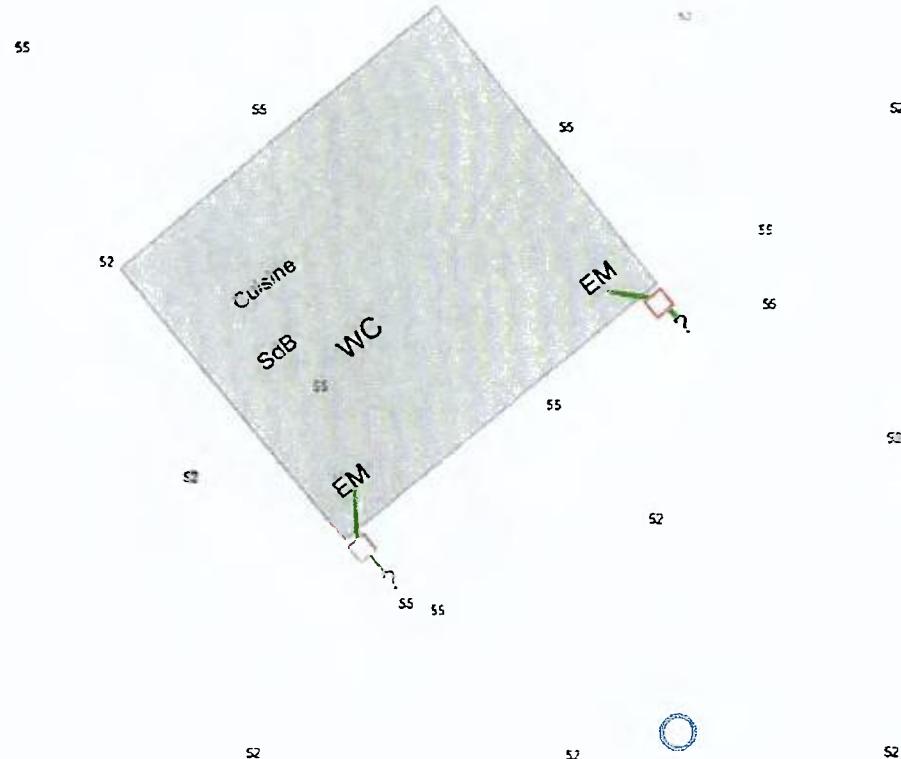
Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux				
	Non	Oui			
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux		
• Absence d'installation	Installation non-conforme <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non-respect de l'article L.1331-1-1 du code de la Santé Publique — Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 				
• Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)					
• Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation	Installation non-conforme <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 				
• Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution					
• Installation incomplète	Installation non conforme <ul style="list-style-type: none"> — Travaux dans un délai de 1 an si vente 	Installation non conforme <ul style="list-style-type: none"> ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 	Installation non conforme <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque environnemental avéré — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
• Installation significativement sous-dimensionnée					
• Installation présentant des dysfonctionnements majeurs					
• Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> — Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation 				
• Installation complète ne présentant pas de défaut d'usure ou d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> — Rappel des opérations d'entretien à poursuivre 				

Schéma de principe

DOSSIER : 5045

Commune : MOUILLERON-LE-CAPTIF

Propriétaire : M. [REDACTED] Hervé
Mme [REDACTED] Marie-Annick



Prétraitement	Traitement	Évacuation
Bac à graisse	Tranchées d'épandage	Puisard
F.E.	Tranchée d'épandage unique	Rejet
Fosse étanche	Filtre à sable non drainé	Fossé
Fosse septique	Filtre à sable vertical drainé	Regard
Fosse toutes eaux	Filtre à sable semi-enterré	Regard non accessible
PF	Tertre d'infiltration	Té de visite
PF	Lit d'épandage	Poste de relevage
Préfiltre externe	Dispositif agréé	
Préfiltre intégré	Micro-station	
Ventilation	Végétation	Pente
Ventilation	Arbre	$P < 5\%$
Allimentation en Eau Potable	Hale	$5\% < P < 15\%$
Puits		$P > 15\%$
Forage		

